

**Mairie de PAILLET**  
**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**du vendredi 23 novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 23 novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

**Présents :**

Mmes Scott, Chagnaud, Castet, Castaing, Lacrouts, Hurmic, Bignonneau  
MM. : Gauthier, Hougas, Reynaud, Massé, Corcket, Marais

**Procuration (s)**

Mme Favroul à M Marais  
M Schaeffer à M Reynaud

**Absent(s) excusé(s) :**

Mme Favroul  
M Schaeffer

**Absents non excusés :**

**Secrétaire de séance :** M Hougas.

Le Conseil est ouvert à 18h 30 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 19 octobre 2018 et s'il y a des remarques.

**Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 octobre 2018**

Pour : 13 voix (2 conseillers ne prennent pas part au vote car absents lors de la dernière séance)

**Avenants salle polyvalente, espaces extérieurs et démolition (M le Maire)**

**Espaces extérieurs**

M le Maire explique que lors de la signature du marché de maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente, il n'avait pas été pris en compte les études de la partie optionnelle (2° phase des VRD et des espaces verts).

L'étude ayant été globale (phase 1 et phase 2), les bureaux d'étude VRD et espace vert demandent à être rémunérés pour la phase 2.

Pour cela il est nécessaire de créer deux avenants au marché d'origine (un pour IG Concept et un pour TRICAUD & CHAPELIERE) qui correspondent aux études de la phase 2.

Entreprise IG Concept (VRD)  
Montant initial = 24552 €  
Montant final = 26425,01 €  
Avenant à réaliser = 1873,01 €

Entreprise TRICAUD & CHAPELIERE (Espace vert)  
Montant initial = 6510 €  
Montant final = 9943,84 €  
Avenant à réaliser = 3433,84 €

**Vote**

Pour : 12 voix

Abstention : 3 voix (Mme Hurmic, Mme Favroul et M Marais)

### Démolition

M le Maire explique que lors de la signature du marché avec l'entreprise de démolition, la quantité d'amiante à traiter avait été estimée.

La quantité d'amiante réellement traitée a été inférieure à l'estimation, et de ce fait une moins value est générée.

Montant initial = 41692 €

Montant final = 33028,80 €

Avenant à réaliser = - 8663,20 €

### Vote

Pour : 12 voix

Abstention : 3 voix (Mme Hurmic, Mme Favroul et M Marais)

### **Demandes de subventions au conseil départemental / salle polyvalente (M le Maire)**

Ces demandes de subvention ne concernent pas la démolition. Elles concernent la construction du bâtiment et l'aménagement extérieur.

### Vote

Pour : 12 voix

Contre : 2 voix (Mme Favroul et M Marais)

Abstention : 1 voix (Mme Hurmic)

### **Validation statuts CDC (M le Maire)**

M le Maire précise avoir envoyé (en amont de ce conseil municipal) par mail à chacun des conseillers municipaux les statuts de la CdC.

Pour être validé au niveau de la CdC, 2/3 des communes représentant 50% des habitants ou 50% des communes représentant 2/3 des habitants doivent voter pour.

Des élus, Mmes Bignonneau, Scott, Hurmic et M Corcket regrettent la faible prise en compte du problème de la transition écologique dans ces statuts.

Notamment pour soutenir la mise en œuvre d'objectifs de développement durable la CdC aurait pu inclure l'initiative « Objectif 2030 » qui vise à favoriser des projets concrets en matière de développement durable.

### Vote

Pour : 5 voix

Abstention : 10 voix

### **Décisions modificatives, vente tracteurs et remorque (Mme Castet)**

COMPTES DEPENSES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
D	F	042	6761		HCS	Différences sur réalisations (positives)	52 503,46
D	F	042	675		HCS	Valeurs comptables des immobilisations cédées	109 485,44
<b>Total</b>							<b>161 988,90 €</b>

  

COMPTES RECETTES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
R	F	77	775		HCS	Produits des cessions d'immobilisations	143 970,00
R	F	042	7761		HCS	Diff / réal (+) transférées en invest.	18 018,90
<b>Total</b>							<b>161 988,90 €</b>

COMPTES DEPENSES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	23	2313	1701	HCS	Constructions	143 970,00	
D	I	040	192	OPFI	HCS	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation	18 018,90	
							<b>Total</b>	<b>161 988,90 €</b>

  

COMPTES RECETTES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
R	I	040	2182	OPFI	HCS	Matériel de transport	39 918,90	
R	I	040	21711	OPFI	HCS	Terrains nus	2 519,82	
R	I	040	2132	OPFI	HCS	Immeubles de rapport	67 046,72	
R	I	040	192	OPFI	HCS	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation	52 503,46	
							<b>Total</b>	<b>161 988,90 €</b>

M Marais regrette que le conseil municipal n'ait pas été consulté pour des opérations du type « vente d'un tracteur »

Vote

Pour : 15 voix

**Proposition achat de terrain (M le Maire)**

La famille GOBO propose de vendre à la Mairie un terrain de 389 m<sup>2</sup> (parcelle 41 du cadastre) au prix de 70 € le m<sup>2</sup>.

Vote

Pour : 0 voix

Contre : 15 voix

**Fermetures et ouvertures de postes (M le Maire)**

Quatre employés municipaux ont réussi leur examen pour pouvoir accéder à un grade supérieur. Les coûts liés à l'ouverture de ces postes ne sont pas négligeables pour la commune. M le Maire propose d'ouvrir trois postes sur les quatre demandés (raison budgétaire)

Fermeture d'un poste d'ATSEM principal 2° classe

Ouverture d'un poste d'ATSEM principal 1° classe

Fermeture d'un poste d'agent principal 2° classe

Ouverture d'un poste d'agent principal 1° classe

Fermeture d'un poste d'adjoint administratif 1° classe

Ouverture d'un poste de rédacteur territorial

Pour le choix des agents retenus, l'ancienneté dans les postes a été le critère principal.

Vote pour la fermeture et l'ouverture de ces postes

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

**Effacement de dette**

Les anciens locataires du logement au dessus de la cantine ont laissé une dette (défaut de paiement du loyer) vis à vis de la commune de 2548,37 €.

Une décision de justice impose à la commune d'effacer cette dette (dossier de surendettement).

Vote

Pour : 14 voix

Abstention : 1 voix (Guy MASSE)

### **Demande d'admission en non valeur**

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable.

La demande d'admission en non valeur par le comptable public s'élève à 1439,66 € :

- 1002,29 € pour des entreprises qui devaient de l'argent à la commune dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (ces entreprises ont fait faillite) concernant les travaux de la pharmacie
- des impayés pour la cantine

#### Vote

Pour : 14 voix

Abstention : 1 voix (Guy MASSE)

### **Questions diverses**

M Marais demande ce qui est envisagé suite au départ imminent du docteur Darrieumerlou.

Mme Castet répond que des travaux (afin d'accueillir un médecin) sont envisagés dans un local proche de la pharmacie.

Cette démarche est accompagnée par les maisons médicales de Langoiran et Cadillac.

### **Séance clôturée à 19h40**